Image not found or type unknown

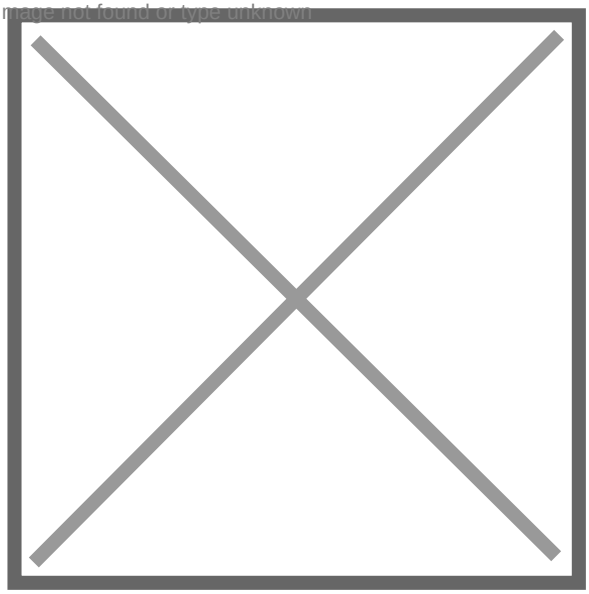

Question relative a la garantie contractuelle

Par **kevin 123**, le **24/09/2012** à **19:53**

Bonjour, j'ai acheté il y a bientôt deux mois une Seat Léon a un professionnel, il y a peu de temps un problème de boite de vitesses assez important est apparu.J'ai fait diagnostiquer le véhicule a Seat,ce dernier m'indique qu'il faut remplacer la boite soit une opération de 3400 euros.Le service aprés-vente m'a refusé le devis et souhaite ouvrir la boite pour essayer de la réparer ou dans le pire des cas la remplacer par une boite d'occasion.
Je crains une intervention mal effectuée ou qui ne dure pas longtemps et je n'ai aucune confiance en l'entreprise ou j'ai acheté le véhicule... On ils le droit de remplacer par de l'occasion dans le cadre de la garantie; est-ce stipulé dans un texte?

Merci d'avance

Par **fabsiap**, le **25/09/2012** à **10:11**

Bonjour,
Tout d'abord,de quelle année est votre véhicule?
De quel type de garantie sagit-il?(constructeur ou autre)Cela doit apparaitre sur votre bon de commande(que vous devez absolument détenir,KM garanti ou non etc...)
Enfin dans votre carnet de garantie il doit y avoir les conditions (franchises etc...)
Je ne suis pas juriste mais rien ne les empêche de réparer la boîte par contre une d'oocasion ne sera garantie par leur fournisseur "que 3 mois"mais à mon avis mieux vaut dans un premier temps les laisser démonter la boîte et demander un véhicule de remplacement pendant les travaux.
Pour la boîte d'occasion(au pire)voyez une association de consommateurs,ou votre protection juridique.

Avez-vous montré votre véhicule à un 3eme garagiste?Des fois....
Cdt.
NB:après l'intervention ils doit vous rester une trace détaillée des opérations effectuées(facture à 0 par exemple)

Par **kevin 123**, le **25/09/2012** à **10:48**

Le vehicule est de 2005, la garantie contractuelle de 3 mois prend en charge la boite de vitesses.Je fais confiance au mécanicien qui a diagnostiqué le vehicule.Je n'ai rien trouvé indiquant qu'ils n'aient pas le droit de monter de l'occasion mais j'ai peur qu'ils tentent de réparer cette boite qui est usée auquel cas je n'aurais plus de recourt si une panne survient...
Merci de votre réponse

Par **fabsiap**, le **25/09/2012** à **10:58**

Rebonjour,
ils ont obligation de résultat c'est pour ça qu'il vous faut une trace de la réparation au cas où dans quelques semaines le problême ressurgisse.
Sachez pour info que 3 mois c'est le minimum légal...pour un professionel.
Un bon compromis vaut mieux qu'un mauvais procès.

Par **fabsiap**, le **25/09/2012** à **15:17**

Précision:
Un professionnel du commerce auto,moto.....501Z,502Z etc ne peut vendre un véhicule sans une garantie mini de 3 mois!(garantie légale)
Même à 1 €!
Encore moins avec un vice caché mais nous n'en sommes pas là et j'espère vivement que le soucis sera réglé.
NB:je voulais dire AUCUNEMENT à un PARTICULIER.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés